DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU MOULIN D'AUDENFORT SITUE SUR LA HEM À CLERQUES

ENQUETE PUBLIQUE DU 16 MAI 2017 AU 16 JUIN 2017



AVIS ET CONCLUSIONS

COMMISSAIRE ENQUETEUR: ALBERT DERYM

Le Présent « Avis et Conclusions » correspond au rapport de l'enquête sur le rétablissement de la continuité écologique du Moulin d'Audenfort situé sur la Hem à CLERQUES.

Cette enquête fait suite à la demande d'autorisation de la loi sur l'eau, à une autorisation de défrichement et à une autorisation de travaux.

Par rapport à ces trois autorisations il a été décidé de faire une enquête unique.

1) CONCLUSIONS MOTIVEES

1.1 Quant à la régularité de la procédure :

La procédure de réalisation de l'enquête unique a été respectée et le dossier présentant le projet est très explicite et conforme au Code de l'Environnement

1.2 Quant aux observations du public

Malheureusement aucune observation n'a été formulée par le public.

J'ai constaté que le dossier et le registre étaient bien mis à la disposition du public dans les conditions d'ouverture de la Mairie.

1.3 Quant aux formalités de financement de l'opération

Dans le dossier il apparaît un montant de travaux de l'ordre de 304.000 euros TTC financé par l'EPF (fonds publics).

Aucune participation ne sera demandée aux propriétaires riverains

Ainsi l'EPF pourra faire face à ses engagements de travaux.

1.4 Quant à l'intérêt général de cette opération

Cette opération s'inscrit dans le cadre général de plusieurs rétablissement de continuité écologique de la Hem dont plusieurs endroits sont en cours de travaux ou le seront prochainement.

Il est donc indispensable que ces travaux soient effectués pour assurer une continuité écologique tout le long de cette rivière.

2) AVIS

Au vu de l'ensemble des développements précités et pour ces motifs,

Considérant que :

Cette enquête s'est déroulée dans des conditions régulières au regard de la procédure.

L'absence d'observations ni favorables ni défavorables du public quant au caractère général des travaux

Ce programme de restauration de la continuité écologique répond à de nombreux critères éligibles au titre de l'article L 211.7 du Code de l'Environnement.

Le Commissaire Enquêteur émet :

UN AVIS FAVORABLE

à la demande d'autorisation unique (valant autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, autorisation de défrichement, autorisation de travaux en site classé) présentée par le SYndicat Mixte de la VAllée de la HEM (SYMVAHEM) pour le compte de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas de Calais en vue du

rétablissement de la continuité écologique du Moulin d'Audenfort situé sur la Hem sur le territoire de la Commune de CLERQUES, dont ce dernier est propriétaire.

FAIT à CLERQUES LE 6 JUILLET 2017

